

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 29 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à mairie, sous la présidence de Hervé DAVAL, Maire.

MEMBRES	
EN EXERCICE	14
PRÉSENTS	11
VOTANTS	13

Étaient présents : Hervé DAVAL, Karine MATHEY, Jacques SERRAILLE, Patrick PEDRINI, Pascale HOULÈS-THOMARAT, Fabien FAMARCHI, Ingrid BEAUJEU, Jean ROCHE, Lionel GIRAUD, Sophie VACHOT et Éric FEUGÈRE.

Étaient excusés : Virginie CUOQ, Sonia DEVOUASSOUD et Loïc GILLET.

Pouvoirs déposés en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant : Virginie CUOQ / **Mandataire** : Karine MATHEY

Mandant : Sonia DEVOUASSOUD / **Mandataire** : Jean ROCHE

Secrétaire élue : Pascale HOULÈS-THOMARAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202947-20241209-DCM2024-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/12/2024

Publication : 10/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

DÉLIBÉRATION N° 2024-38 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE AU TITRE DE L'ENVELOPPE SOLIDARITÉ 2025

Monsieur le Maire rappelle le projet d'engazonnement des allées du cimetière qui permettrait d'en faciliter l'entretien. Les travaux ont été chiffrés par l'entreprise PONTILLE et s'élèvent à 36 248,00 €HT, soit 43 497,60 € TTC.

Monsieur le Maire indique que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre de l'enveloppe Solidarité 2025, aussi, il présente le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DÉPENSES en € HT		RECETTES en € HT	
Engazonnement des allées du cimetière	36 248,00 €	Enveloppe Solidarité 2025 (20 %)	7 249,60 €
		Autofinancement (80 %)	28 998,40 €
TOTAL	36 248,00 €	TOTAL	36 248,00 €

Les travaux pourraient être réalisés avant la saison d'automne.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation du projet d'engazonnement des allées du cimetière, estimé à 36 248,00 € HT, soit 43 497,60 € TTC ;**
- **Approuve le plan de financement exposé ;**
- **Dit que les dépenses seront inscrites au budget primitif 2025 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe Voirie 2025 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.**

Le secrétaire,

Pascale HOULÈS-THOMARAT



Hervé DAVAL,

Maire de Saint-Vincent-de-Boisset



Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.